République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Loire

Ville de Craintilleux



L'An Deux Mille Vingt Deux, le 11 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 juillet 2022

Nombre de Conseillers:

En exercice: 15
Présents: 13
Procurations: 2
Votants: 15

Présents:

Délibération n° 35

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphane DEFOUS, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents:/

OBJET:

Secrétaire de séance : Pierre FOREST

BUDGET COMMUNE

<u>POUVOIRS</u> déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Régularisation écriture comptable

MandantsMandatairesChristiane ROCHEDIXOdile MASSONCatherine BERTHERATArnaud VASSAL

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 5 juillet 2022, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20220711-2022-35-DE

Numéro 2022-35

Date de décision 11/07/2022

Nature DE

Objet Régularisation écrite comptable

Classification 7.10 - Divers

Vu la demande du Trésor Public en date du 28 juin 2022

Monsieur le Maire explique que le capital restant dû de l'emprunt de 150 000 € du crédit agricole est erroné de 8 centimes.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité, à la majorité (22 POUR, 5 CONTRE, 2 ABSTENTIONS)

 d'autoriser le Trésor Public à comptabiliser une écriture non budgétaire du crédit compte 1641 au débit du compte 1068 pour 0.08 € pour le motif suivant : erreur de chevauchement entre le mandatement du capital et des intérêts d'autoriser.

> Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,

Georges THOMAS